

Ville de  
Pont-Rouge



## AVIS PUBLIC

### EXAMEN DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :

*Lot 4 011 542 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf,  
situé au 1, rue Dulude*

Avis est par les présentes donné **QUE** :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, à Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture. Pour toute information quant aux demandes de dérogation mineure, ou pour consulter lesdites demandes, vous pouvez communiquer avec monsieur Marc-André Alain, directeur du service de l'urbanisme, au 418 873-4481, poste 224, ou par courriel à [marc-andre.alain@ville.pontrouge.qc.ca](mailto:marc-andre.alain@ville.pontrouge.qc.ca)

La dérogation mineure demandée pour **le lot connu et désigné sous le numéro de lot 4 011 542, cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, situé au 1, rue Dulude** à Pont-Rouge, est la suivante :

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à autoriser l'aménagement d'un quai parallèle au lot 4 011 542 d'une longueur de 6,10 mètres alors que l'article 7.3.9 du Règlement de zonage 496-2015 indique que l'aménagement d'un quai doit se faire perpendiculairement par rapport au lot auquel il est attaché et qu'il doit avoir une longueur maximale de 3 mètres ».*

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN 2021.**

La greffière adjointe,

A handwritten signature in blue ink that reads "Nicole Richard".

Nicole Richard